



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

SYMPTTOM

17, rue du Général de Chabron
43 120 Monistrol sur Loire
☎ 04.71.75.57.57

Courriel : secretariat@symptom.fr

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Lieu-dit Perpezoux
43120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.65.07.61

**ATTESTATION
de valorisation de déchets de BOIS prévue par l'article D.543-284 du code de
l'environnement**

(Modèle défini par l'arrêté du 18 juillet 2018 publiée au JORF n° n°0173 du 29 juillet 2018)

ANNEE 2019

Attestation n°

Année : 2019

EMETTEUR DE L'ATTESTATION

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° SIRET :

Exploitant d'une installation de valorisation :

Ou

intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri, de négoce de déchets en vue de leur valorisation.

1.A Récépissé n° :
Département :

Type d'activité déclarée en préfecture :

Date de limite de validité :

ORIGINE DES DECHETS

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone

N° SIRET :

Producteur du déchet

Ou

Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et prestataire de gestion des déchets).

Personne à contacter :

FLUX DE DECHETS PRIS EN CHARGE

3. A Dénomination usuelle des déchets : **Déchets de Bois**

3.B Triés (un seul des 5 flux principaux de déchets – cocher la case correspondante)

3.C En Mélange (deux ou plusieurs flux de déchets – cocher les cases correspondantes en 3. D)

3.D { Déchets de papier/carton :
Déchets de métal :
Déchets de plastique :
Déchets de verre :
Déchets de bois :

QUANTITE DE DECHETS PRIS EN CHARGE (exprimées en tonne)

4. A Collectées/réceptionnées :t Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.B Transférées } Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.c Valorisées } xx,xx t
4. D Refus et freinte 0 T Quantités pesées ou Quantités estimées

Destinations de valorisation finale des déchets

Indiquer par flux de déchet, les types d'installation au sein desquelles les déchets ont été valorisés ainsi que leur répartition en pourcentage.

Flux de déchet	Type d'installation	Répartition
Bois	Ex : Chaufferies pour valorisation énergétique OU Pas concerné	Pourcentage : 100 OU /

Date et signature de l'émetteur de l'attestation



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

SYMPTTOM

17, rue du Général de Chabron
43 120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.75.57.57

Courriel : secretariat@symptom.fr

**Installation de Stockage des Déchets Non
Dangereux (ISDND)**

Lieu-dit Perpezoux
43120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.65.07.61

**ATTESTATION
de valorisation de déchets de METAL prévue par l'article D.543-284 du code de
l'environnement**

(Modèle défini par l'arrêté du 18 juillet 2018 publiée au JORF n° n°0173 du 29 juillet 2018)

**-
ANNEE 2019**

Attestation n°

Année : 2019

EMETTEUR DE L'ATTESTATION

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° SIRET :

Exploitant d'une installation de valorisation :

Ou

intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri,
de négoce de déchets en vue de leur valorisation.

1.A Récépissé n° :
Département :

Type d'activité déclarée en préfecture :

Date de limite de validité :

ORIGINE DES DECHETS

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone

N° SIRET :

Producteur du déchet

Ou

Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et
prestataire de gestion des déchets).

Personne à contacter :

FLUX DE DECHETS PRIS EN CHARGE

3. A Dénomination usuelle des déchets : **Déchets de Métaux**

3.B Triés (un seul des 5 flux principaux de déchets – cocher la
case correspondante

3.C En Mélange (deux ou plusieurs flux de déchets – cocher
les cases correspondantes en 3. D)

3.D { Déchets de papier/carton :
Déchets de métal :
Déchets de plastique :
Déchets de verre :
Déchets de bois :

QUANTITE DE DECHETS PRIS EN CHARGE (exprimées en tonne)

4. A Collectées/réceptionnées :t Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.B Transférées  Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.c Valorisées xx,xx t
4. D Refus et freinte 0 T Quantités pesées ou Quantités estimées

Destinations de valorisation finale des déchets

Indiquer par flux de déchet, les types d'installation au sein desquelles les déchets ont été valorisés ainsi que leur répartition en pourcentage.

Flux de déchet	Type d'installation	Répartition
Métal	Ex : Collecteur de métaux puis réutilisation OU Pas concerné	Pourcentage : 100 OU /

Date et signature de l'émetteur de l'attestation



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

SYMPTTOM

17, rue du Général de Chabron
43 120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.75.57.57

Courriel : secretariat@symptom.fr

**Installation de Stockage des Déchets Non
Dangereux (ISDND)**

Lieu-dit Perpezoux
43120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.65.07.61

ATTESTATION

de valorisation de déchets de **PAPIER/CARTON** prévue par l'article D.543-284 du code de
l'environnement

(Modèle défini par l'arrêté du 18 juillet 2018 publiée au JORF n° n°0173 du 29 juillet 2018)

-
ANNEE 2019

Attestation n°

Année : 2019

EMETTEUR DE L'ATTESTATION

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° SIRET :

Exploitant d'une installation de valorisation :

Ou

intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri,
de négoce de déchets en vue de leur valorisation.

1.A Récépissé n° :
Département :

Type d'activité déclarée en préfecture :

Date de limite de validité :

ORIGINE DES DECHETS

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone

N° SIRET :

Producteur du déchet

Ou

Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et
prestataire de gestion des déchets).

Personne à contacter :

FLUX DE DECHETS PRIS EN CHARGE

3. A Dénomination usuelle des déchets : cartons d'emballage

3.B Triés (un seul des 5 flux principaux de déchets – cocher la
case correspondante

3.C En Mélange (deux ou plusieurs flux de déchets – cocher
les cases correspondantes en 3. D)

3.D { Déchets de papier/carton :
Déchets de métal :
Déchets de plastique :
Déchets de verre :
Déchets de bois :

QUANTITE DE DECHETS PRIS EN CHARGE (exprimées en tonne)

4. A Collectées/réceptionnées :t Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.B Transférées } Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.c Valorisées } xx,xx t
4. D Refus et freinte 0 T Quantités pesées ou Quantités estimées

Destinations de valorisation finale des déchets

Indiquer par flux de déchet, les types d'installation au sein desquelles les déchets ont été valorisés ainsi que leur répartition en pourcentage.

Flux de déchet	Type d'installation	Répartition
Papier/carton	Papeterie pour valorisation matière OU Pas concerné	Pourcentage : 100 OU /

Date et signature de l'émetteur de l'attestation



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

SYMPTTOM

17, rue du Général de Chabron
43 120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.75.57.57

Courriel : secretariat@symptom.fr

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Lieu-dit Perpezoux
43120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.65.07.61

ATTESTATION

de valorisation de déchets de PLASTIQUE prévue par l'article D.543-284 du code de l'environnement

(Modèle défini par l'arrêté du 18 juillet 2018 publiée au JORF n° n°0173 du 29 juillet 2018)

ANNEE 2019

Attestation n°

Année : 2019

EMETTEUR DE L'ATTESTATION

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° SIRET :

Exploitant d'une installation de valorisation :

Ou

intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri, de négoce de déchets en vue de leur valorisation.

1.A Récépissé n° :
Département :

Type d'activité déclarée en préfecture :

Date de limite de validité :

ORIGINE DES DECHETS

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone

N° SIRET :

Producteur du déchet

Ou

Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et prestataire de gestion des déchets).

Personne à contacter :

FLUX DE DECHETS PRIS EN CHARGE

3. A Dénomination usuelle des déchets : **déchets plastiques**

3.B Triés (un seul des 5 flux principaux de déchets – cocher la case correspondante)

3.C En Mélange (deux ou plusieurs flux de déchets – cocher les cases correspondantes en 3. D)

3.D

Déchets de papier/carton :

Déchets de métal :

Déchets de plastique :

Déchets de verre :

Déchets de bois :

QUANTITE DE DECHETS PRIS EN CHARGE (exprimées en tonne)

4. A Collectées/réceptionnées :t Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.B Transférées  Quantités pesées ou Quantités estimées
- 4.c Valorisées xx,xx t
4. D Refus et freinte 0 T Quantités pesées ou Quantités estimées

Destinations de valorisation finale des déchets

Indiquer par flux de déchet, les types d'installation au sein desquelles les déchets ont été valorisés ainsi que leur répartition en pourcentage.

Flux de déchet	Type d'installation	Répartition
Plastique	Exemple : Recycleur plastique puis réutilisation OU Pas concerné	Pourcentage : 100 OU /

Date et signature de l'émetteur de l'attestation



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

SYMPTTOM

17, rue du Général de Chabron
43 120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.75.57.57

Courriel : secretariat@symptom.fr

**Installation de Stockage des Déchets Non
Dangereux (ISDND)**

Lieu-dit Perpezoux
43120 Monistrol sur Loire

☎ 04.71.65.07.61

**ATTESTATION
de valorisation de déchets de VERRE prévue par l'article D.543-284 du code de
l'environnement**

(Modèle défini par l'arrêté du 18 juillet 2018 publiée au JORF n° n°0173 du 29 juillet 2018)

**-
ANNEE 2019**

Attestation n°

Année : 2019

EMETTEUR DE L'ATTESTATION

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° SIRET :

Exploitant d'une installation de valorisation :

Ou

intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri,
de négoce de déchets en vue de leur valorisation.

1.A Récépissé n° :
Département :

Type d'activité déclarée en préfecture :

Date de limite de validité :

ORIGINE DES DECHETS

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone

N° SIRET :

Producteur du déchet

Ou

Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et
prestataire de gestion des déchets).

Personne à contacter :

FLUX DE DECHETS PRIS EN CHARGE

3. A Dénomination usuelle des déchets : **Déchets de verre**

3.B Triés (un seul des 5 flux principaux de déchets – cocher la
case correspondante

3.C En Mélange (deux ou plusieurs flux de déchets – cocher
les cases correspondantes en 3. D)

3.D { Déchets de papier/carton :
Déchets de métal :
Déchets de plastique :
Déchets de verre :
Déchets de bois :

QUANTITE DE DECHETS PRIS EN CHARGE (exprimées en tonne)4. A Collectées/réceptionnées :t Quantités pesées ou Quantités estimées4.B Transférées  Quantités pesées ou Quantités estimées4.c Valorisées xx,xx t4. D Refus et freinte 0 T Quantités pesées ou Quantités estimées**Destinations de valorisation finale des déchets**

Indiquer par flux de déchet, les types d'installation au sein desquelles les déchets ont été valorisés ainsi que leur répartition en pourcentage.

Flux de déchet	Type d'installation	Répartition
Verre	Ex : collecteur de verre puis verrerie OU Pas concerné	Pourcentage : 100 OU /

Date et signature de l'émetteur de l'attestation